

LES ETAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

2021 - 2022

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde
Desrochers 97234 FORT DE FRANCE
Tél. : 0596 64 83 83

Horaires d'ouverture au centre de validation :
Lundi, mardi, jeudi : 8h30/ 12h30 – 14h00/16h00
Mercredi, vendredi : 8h30/12h30

Email : dava@ac-martinique.fr

DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR (DEME)

N°	ETAPES	PLANNING / LIEUX	Observations
1	Inscription à une réunion d'information à partir du site : www.francevae.fr	Selon le planning proposé sur le site www.francevae.fr	Pour s'inscrire, se rendre sur le site www.francevae.fr , choisir le département de la Martinique, cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.
2	Participation à : - Une étude de faisabilité de votre projet VAE (30 minutes) - Une étude personnalisée si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale (1h)	Sur rendez-vous – Tél 0596 64 83 83 -Email : dava@ac-martinique.fr Les études se déroulent à distance par téléphone Si vous remplissez les conditions réglementaires de l'étude personnalisée, votre espace personnel est créé par le DAVA sur www.francevae.fr pour vous permettre d'y renseigner votre livret 1	Cette étape fait partie de la demande de recevabilité , elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité pour les certifications professionnelles de l'Education nationale Lors de la prise de rendez-vous, un questionnaire à renseigner et à renvoyer par email à votre conseillère, vous sera adressé.
3	Demande de recevabilité (en fonction du résultat de l'étude personnalisée) par le dépôt du livret 1 (Cerfa 12818*2) ou sur votre compte francevae.fr Le livret 1 et sa notice sont accessibles sur le site www.ac-martinique.fr menu « EXAMENS ET CONCOURS » rubrique « Validation des acquis de l'expérience »	Du 05 janvier 2021 au 20 mai 2021 Envoi du livret 1 et de ses annexes d'abord par email à dava@ac-martinique.fr puis, après accord du DAVA, dépôt du livret 1 au GIP-FCIP, (aux heures d'ouverture) ou bien constitution du livret 1 sur votre compte francevae.fr (vous n'avez pas besoin d'imprimer votre livret) Du 16 septembre 2021 au 16 novembre 2021 Constitution du livret 1 sur votre compte francevae.fr uniquement (vous n'avez pas besoin d'imprimer votre livret)	Le livret 1 renseigné, avec ses pièces justificatives, doit être adressé d'abord par email à dava@ac-martinique.fr puis imprimé, relié en 2 exemplaires, et déposé au DAVA, (pensez à signer votre déclaration sur l'honneur et à la scanner pour la joindre à votre livret) Afin de valider votre dossier, vous devez effectuer le règlement des frais d'examen de la demande de recevabilité et de session d'évaluation, soit 250€,(Décret n°2019-1119 du 31 octobre 2019 Art. 6422-9) au pôle administratif et financier du GIPFCIP ou par votre compte CPF ou par autre moyen de paiement
4	Résultat de la <u>Recevabilité</u>	Réponse transmise par courrier au candidat dans les 2 mois suivant le dépôt du livret 1	Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans. Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prolongation de votre recevabilité (1 an) si la certification professionnelle n'a pas changé.
6	Dépôt du livret 2 Le livret 2 est accessible sur le site www.ac-martinique.fr menu «EXAMENS ET CONCOURS » rubrique « Validation des acquis de l'expérience»	Télécharger le livret 2 sous format PDF sur www.francevae.fr rubrique « Mon espace personnel » ET Remettre au service des examens et concours du rectorat site de Terreville 97233 SCHOELCHER 1 exemplaire de chacun des livrets au format papier et sur clé USB au format PDF ainsi que votre « Fiche candidat » renseignée Du 07 janvier 2022 au 15 janvier 2022	Le livret 2 en format PDF doit être téléchargé sur votre espace personnel francevae accompagné de ses annexes, de la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et de la confirmation d'inscription sur internet Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2. Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du livret 2 sur le site www.francevae.fr rubrique « mon espace personnel ».
7	Entretien avec le jury	Au rectorat site de Terreville 97233 SCHOELCHER : Du 14 mars 2022 au 25 mars 2022	La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury
8	Résultat des jurys de VAE	Résultats transmis au candidat par les services de la division des examens et concours du rectorat en avril 2022	Résultat affiché au RECTORAT. Chaque candidat reçoit également par courrier les commentaires de son jury et son diplôme en cas d'admission.